

FINANCIERE DE L'ODET SE

Société Européenne

Odet

29500 - ERGUE GABERIC

**Attestation des Commissaires aux Comptes
sur les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 5° du Code de Commerce relatif au
montant global des versements effectués en application
des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour
l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

AEG Finances

Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine
SAS au capital de 276 000 €
323 316 976 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Constantin Associés

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense CEDEX
SA au capital de 831 300 €
642 010 045 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

FINANCIERE DE L'ODET SE

Société Européenne

Odet

29500 - ERGUE GABERIC

**Attestation des Commissaires aux Comptes
sur les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 5° du Code de Commerce relatif au
montant global des versements effectués en application
des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour
l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de Commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, pris en compte dans le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'exercice, tel que figurant dans le document joint et s'élevant à 530.000 € avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 avril 2021

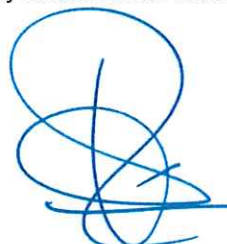
Les Commissaires aux Comptes

AEG Finances
Membre Français de Grant Thornton International



Samuel CLOCHARD

Constantin Associés
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Thierry QUERON

ATTESTATION

Je soussigné, Vincent BOLLORÉ, Président de la société FINANCIERE DE L'ODET SE, atteste que le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée par l'article 238 bis du code général des impôts s'est élevé, au titre de l'exercice 2020, à la somme de cinq cent trente mille euros (530.000 €).



Fait à Paris

Le 8 Avril 2021